



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

Secrétariat général

Direction des Collectivités et
de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Elections

Arrêté modifiant l'arrêté du 28 décembre 2018 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Charente-Maritime

2020-DCC-BRGE

Le Préfet de la Charente-maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 du Président de la République portant nomination de Monsieur Nicolas BASSELIER, en qualité de Préfet de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 décembre 2018, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Charente-Maritime ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département ;

Considérant qu'il convient de modifier les désignations des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de certaines communes ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être contestée auprès du tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification.

Une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être contestée dans le délai de deux mois qui suit son intervention, auprès du tribunal administratif de Poitiers, au 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86 020 POITIERS CEDEX ou en ligne sur l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 3: Le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

A La Rochelle, le 18 février 2020

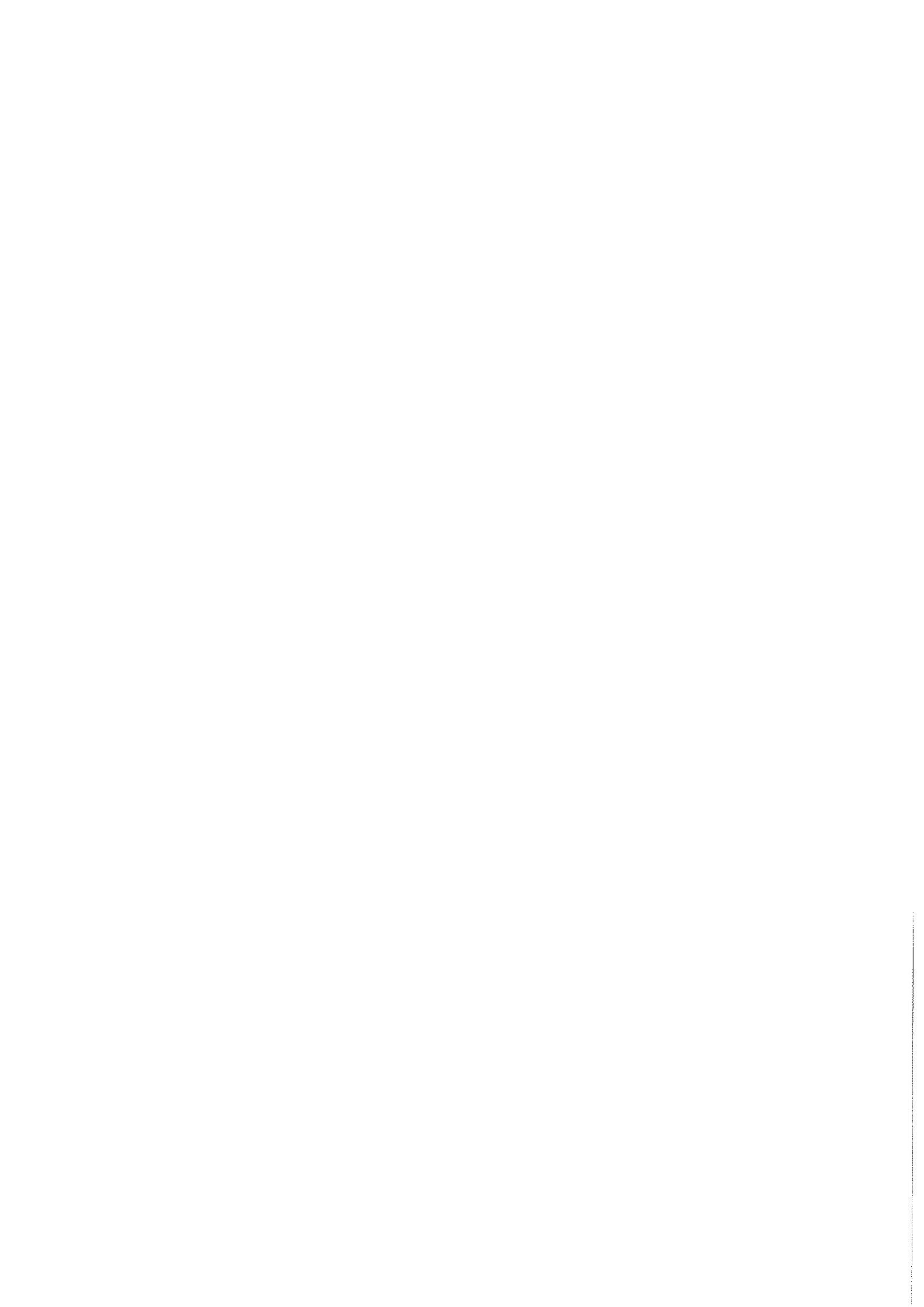
Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET





Annexe n° 1 à l'arrêté préfectoral

Composition des commissions de contrôles des communes de moins de 1 000 habitants et des communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L. 19 VII du code électoral :

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par le Président du TGI
1	Charron	Patrick ROBERGAU	Bernard NAULET (titulaire) Catherine COUSIN (suppléante)	Jean-Claude MARIONNEAU
2	La Laigne	Jean-Luc MAGNIEN	Françoise AUCHER	Marie-Thérèse BERTHOMES

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par le Président du TGI
1	Bouhet	Yves LAMOUREUX	Françoise RIDEAU	Françoise GUIOCHET épouse BARITEAU
2	Île-d'Aix	Anne-Marie PETIT	Hervé GALLET (titulaire) Jean-Pierre CHAUDET (suppléant)	Jean-François PORCHER
3	Vouhé	Nadine LE DANNOIS	M Raoul BERTHELOT	Gérard BROUSSET

ARRONDISSEMENT DE SAINT JEAN D'ANGELY				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par le Président du TGI
1	Bernay-Saint-Martin	Isabelle CHASSERIAUD	Max CRUCHAUDEAU (titulaire) Jean-Claude COSSET (suppléant)	Marie-France BRANGER
2	Les Éduts	Jacques GUERET	Josette FRADIN	Laurence BROSSARD née BURCKBUCHLER
3	Puy-du-Lac	Monique THEIL épouse POIZAT	Josette DOCET	Bernard CHENAULT
4	Villeneuve-la-Comtesse	Patrice MARQUIS	Raymonde GALLAIS (titulaire) Annette BOUTET (suppléante)	Jacky ROY

ARRONDISSEMENT DE SAINTES				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par le Président du TGI
1	La Chapelle-des-Pots	Patrice SALLAFRANQUE	Jean-Pierre COROIR (titulaire) Micheline GREENGOLD (suppléante)	Renée PUBERT

ARRONDISSEMENT DE JONZAC

	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par le Président du TGI
1	Clérac	Pascal PRIOUZEAU	Anne-Marie QUOD	Jacky CHARLES
2	Semillac	Marlyse COULAREAU	Sandra THEBAULT	Isabelle FOURNIER
3	Saint-Dizant-du-Bois	Cathy CHASSELOUP	Céline AUTEF	Alain RAPET

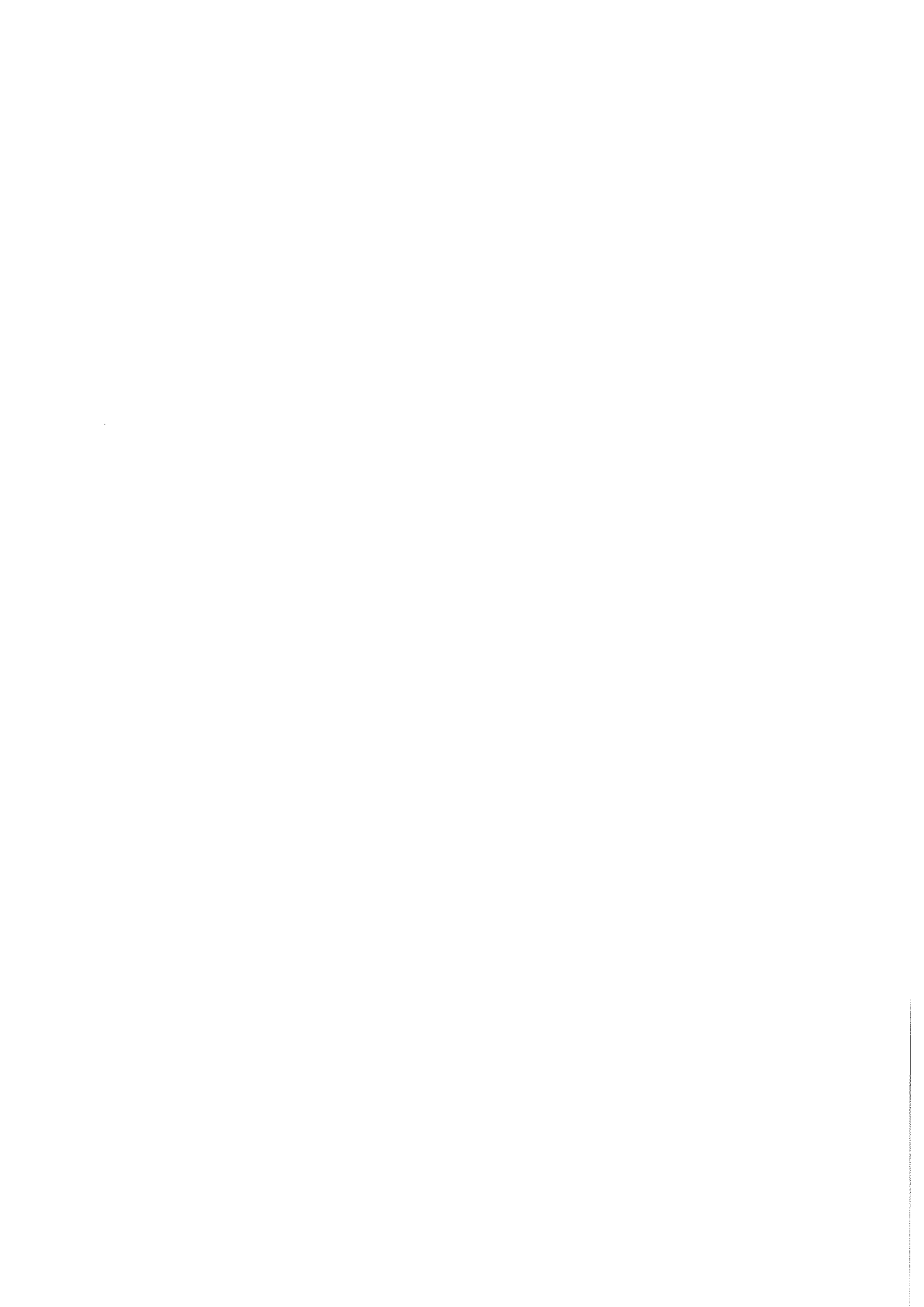
A La Rochelle, le 14 février 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général


Pierre-Emmanuel PORTHERET



Annexe n° 2 à l'arrêté préfectoral

Composition des commissions de contrôles des communes de 1 000 habitants et plus :

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE				
	Nom de la commune	Noms des conseillers municipaux issus de la première liste	Noms des conseillers municipaux issus de la deuxième liste	Noms des conseillers municipaux issus de la troisième liste
I	Bourgneuf	Aurélie CROOK / Vincent LAIGO / Christelle EGRETEAU	Catherine GAUTRON épouse ROBIN / Lionnel BERNIER	

A La Rochelle, le 14 février 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

